

# Intervention sur toiture amiantée



- Un protocole d'intervention **spécifique**
- Une responsabilité **pénale engagée**
- Un impératif de sécurité **des personnes**
- Un cadre **légal stricte**



ATTILA vous accompagne

- Avez-vous conscience  
**des risques liés à l'amiante ?**



## Chiffres

### Le saviez-vous ?

L'amiante est **interdite en France depuis 1997** mais reste présente dans de très nombreux bâtiments anciens.

De **400 à 500 fois moins épaisses qu'un cheveu**, les fibres d'amiante se déposent au fond des poumons et peuvent alors **provoquer des maladies**.

Les effets de l'amiante peuvent se manifester jusqu'à **40 ans après l'exposition**. Chaque année, l'amiante est responsable de **5 000 maladies** reconnues comme étant liées au travail (chiffres INRS).

**ATTILA vous protège**



## Les obligations du propriétaire

Toute intervention sur une toiture amiantée nécessite le recours à des professionnels doublement formés : **certification amiante SS4** (Sous-Section 4) et **intervention en hauteur**.

En outre, les propriétaires de bâtiments construits avant le 1er Juillet 1997, doivent constituer et tenir à jour le **Document Technique Amiante** (D.T.A). Les propriétaires de maisons et appartements construits avant 1997 doivent également avoir en leur possession un **rapport de repérage amiante**. Ces documents doivent être communiqués à toute personne amenée à effectuer des travaux sur ces bâtiments.

**ATTILA vous accompagne et vous assure des interventions conformes à la législation.**

### Rapports de repérage

«En fonction du résultat de l'évaluation de l'état de conservation, le rapport de repérage préconise :

- Soit une évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante ;
- Soit une mesure d'empoussièrement dans l'air ;
- Soit des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante.»

Extrait de l'article R1334-20 modifié

### Le Dossier Technique Amiante (D.T.A.)

«Le Dossier Technique Amiante est tenu à jour par le propriétaire et intègre les éléments relatifs aux matériaux et produits contenant de l'amiante découverts à l'occasion de travaux ou d'opérations d'entretien...»

«...Il doit être communiqué à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti.»

Extrait de l'article R1334-29-5



## Législation

## Comment intervenir sur une toiture en amiante ?

La maintenance sur une toiture amiantée nécessite le respect de procédures extrêmement rigoureuses.

Notre expertise dans le domaine de la toiture et nos formations au travail en milieu amianté, nous permettent d'**intervenir sur vos toitures en toute sécurité et dans le respect du cadre légal**. De plus, dans notre démarche de progrès, nous avons mis en place au sein du réseau ATTILA, une **veille réglementaire** ainsi qu'un **système documentaire amiante sous-section 4**.

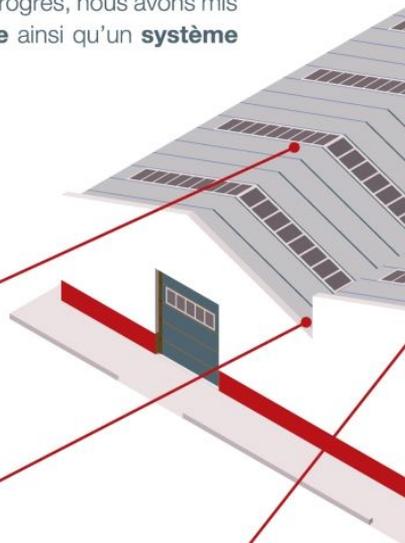
Changement de plaques



Réparation de chéneaux



Étanchéité des émergences



# un ensemble de procédures pour l'éviter



Changement de translucides



Entretien



# 1<sup>er</sup> réseau national spécialisé dans la maintenance des toitures

## 5 services

### pour tous types de toits



#### Mesures conservatoires

Mise hors d'eau rapide, prévention de chute d'éléments...



#### Diagnostic

Bilan toiture, recherche d'infiltrations...



#### Réparation

Sur tous types de toits et éléments associés...



#### Entretien

Contrat d'entretien, nettoyage et traitement préventif...



#### Amélioration

Sécurisation, apport en lumière naturelle, anti-nuisibles, émergences, évacuation d'eaux pluviales...



Et surtout...  
Nous intervenons  
**toujours en sécurité**



Scannez pour trouver  
votre agence

*Nous défendons votre Capital-toit*

Retrouvez-nous sur **attila.fr**